

Action

des femmes handicapées de Montréal

Volume 6, 2003

Table des matières

Écrivez-nous!	2
L'inaccessible Montréal . . .	3
Montréal : un bateau à la fois	5
Sondage	6
Accès Concordia	7
Incroyable	8
Mélange dangereux	9
Poésie	11
Poésie/gâteau	12
Comité Accessibilité	13
RAFHC	14
Manifeste	16
Adaptech	19

Le bulletin bilingue de *Action des femmes handicapées de Montréal* paraît annuellement, grâce à une subvention de l'*Office des personnes handicapées du Québec*. L'AFHM rassemble les femmes handicapées pour : défendre leurs droits ; faire des recherches sur leurs besoins sociaux, médicaux, légaux et dans le domaine de l'emploi ; fournir des informations sur les services disponibles ; sensibiliser la population en général à leur double réalité.



Mot de la présidente

C'est avec beaucoup de plaisir que j'écris ces quelques lignes en cette première moitié de l'année 2003. Bien que je sois fière de ce que nous avons réalisé au cours de la dernière année, je perçois l'ampleur du travail à accomplir durant les prochains mois.

L'année 2002, en a été une de changement, de mouvement et d'engagement, que l'on pense à la modification de la politique de soutien aux organismes communautaires ou à divers désengagements de l'État face aux besoins des personnes handicapées et des femmes ou à la modification de nos structures internes. Heureusement, lorsqu'arrive des moments plus difficiles, on voit s'engager de nouvelles personnes, on voit naître une plus grande solidarité et on crée de nouvelles alliances.

N'oublions pas nos succès, nos gains et tout le bonheur que nous avons eu à se rencontrer. Nous sommes la seule organisation à Montréal, si ce n'est au Québec, à œuvrer en faveur des droits et des besoins spécifiques des femmes handicapées sans égard au type de handicap ou ayant plusieurs handicaps et ce, depuis plus de 15 ans. Malgré la précarité de nos ressources, notre chemin se trace, notre histoire s'écrit et la parole des femmes handicapées se fait entendre. J'aimerais remercier, et saluer toutes les femmes handicapées qui s'engagent chaque jour avec courage à bâtir un monde plus humain en vivant pleinement leur vie.

Je souhaite qu'en 2003, notre organisme soit totalement reconnu et que nous puissions enfin avoir les ressources financières nécessaires à la mise en place d'une structure stable et permanente. Et je rêve que nous puissions offrir des services à toutes les femmes ayant des handicaps de la région du grand Montréal, des environs et même du Québec. Nous avons besoin de l'appui, du support et de la richesse extraordinaire qui est en chacune de vous pour aller plus loin dans ce processus de reconnaissance de notre groupe. Alors, je vous invite à nous faire part de vos commentaires, suggestions et textes à partager. Vous pouvez rejoindre en tout temps Julienne Longtin au 514-488-1868. Julienne fait un excellent travail et se fera un plaisir de nous partager vos commentaires.

Nous aurons une tâche importante à accomplir pour obtenir une plus grande visibilité dans le milieu et auprès du public. Raconter notre histoire de vie sur vidéo, en texte ou par nos créations peut être une façon de faire valoir le potentiel et la richesse de la différence dans notre société.

Dans ce numéro du bulletin vous trouverez les activités prévues pour cette année, les projets en cours et les grandes luttes à mener.

Venez nous rencontrer en grand nombre et n'hésitez pas à nous contacter s'il y a des difficultés qui vous empêchent de venir car et nous chercherons les services qui pourront répondre à vos besoins. C'est ensemble que nous évoluons.

Danielle Guindon
Présidente

Action

des femmes handicapées de Montréal

COORDINATION DE LA RÉDACTION

Maria Barile

RÉVISION

Michèle Blais (français)

Sujata Dey (anglais)

TRADUCTION

Anita Mathisen

(de l'anglais vers le français)

Marie Soudre

(du français vers l'anglais)

Marie Michèle (poésie)

DESIGN GRAPHIQUE ET CALLIGRAPHIES

Claudette Rodrigue

Les opinions exprimées dans le bulletin sont celles de leurs auteures et ne reflètent pas nécessairement celles de l'organisme. Toutes les membres de l'AFHM sont invitées à soumettre des articles ou des dessins en noir et blanc. Les droits sur les textes et dessins reviennent aux auteures et artistes dès leur publication.

CONSEIL D'ADMINISTRATION ÉLU AFHM 2002-2003

Danielle Guindon, présidente

Martha Twibanire, vice-présidente

Maria Barile

Sujata Dey

Marie Fafard

Wassyla Hadjabi

Sophie Latulipe

Tara St Laurent

Personnel temporaire

Julienne Longtin

Mélanie Rabatte



Écrivez-nous!

Chères membres/et alliées,

Pour donner suite aux recommandations de notre Présidente (page 1) dans son message d'introduction, le Conseil d'administration souhaite répondre encore mieux à vos besoins et à vos attentes.

Pour y arriver, nous aimerions introduire cette nouvelle section appelée *Courrier des lectrices*. Ici vous pouvez partager vos préoccupations de femmes handicapées dans tous les domaines de votre vie :

- ❖ Est-ce que le transport adapté s'améliore ou se détériore?
- ❖ Nos vies sont souvent rendues difficiles à cause de la bureaucratie et des bureaucrates qui manquent de connaissances spécifiques? Racontez-nous vos expériences.
- ❖ Est-ce que votre partenaire a de la difficulté à comprendre les changements dans votre vie?
- ❖ Vous voulez avoir un bébé et vous vous demandez quelle expérience cela pourrait être?
- ❖ Êtes-vous lesbienne ou bisexuelle et handicapée? Trouvez-vous que la communauté gaie homosexuelle accepte moins bien les personnes handicapées?

Partagez avec nous vos idées et vos solutions ainsi que les informations qui pourraient aider d'autres femmes handicapées.

Avoir notre propre volonté veut dire que nous avons l'option de choisir ce que nous voulons et de trouver notre façon de l'exprimer.

La seule manière d'atteindre l'auto-détermination est d'affirmer nos choix et de trouver des façons de les exprimer. Faites-nous connaître les vôtres. Nous vous répondrons. Envoyez-nous une lettre et vos commentaires dans le format que vous choisirez. Nous les publierons dans notre prochain bulletin. Ou partagez-les avec nous dans notre groupe de discussions sur internet : www.afhm.org

Voyons comment nous pouvons améliorer le monde ensemble. ♦

AFHM (Action des femmes handicapées de Montréal)

7785, rue Louis-Hébert

Montréal H2E 2Y1

www.afhm.org

514 725 4123

L'inaccessible Montréal avec ses pièges et ses nids de poule

par Kenzie McCurdy

Dans le dernier numéro du bulletin de *Action des femmes handicapées de Montréal*, je pestais contre les horreurs du système de transport adapté. Pour les besoins de ce numéro, imaginons que tous les problèmes du transport adapté soient résolus (d'accord, arrêtez de vous moquer... je vous ai entendues!). Imaginons donc que nous avons passé une heure au téléphone. Malgré la ligne toujours occupée et l'intimidation des employés brusques et impolis, nous avons réussi à trouver une place dans le Club sélect du Transport adapté. Génial. Tout va bien n'est-ce-pas? Nous méritons une tape dans le dos pour le bon travail.

Maintenant imaginons-nous deux jours plus tard. Disons que nous allons au resto. Les réservations sont faites, nous nous sommes mises sur notre trente-six, nous avons même appelé au restaurant pour vérifier son accessibilité. Oui, tout est parfait. Rien ne peut nous arrêter maintenant.

Il est 17 h quand nous commençons à nous préparer (17 h 30 si vous êtes un homme). Vous connaissez la routine: douche, coiffure, maquillage, habits. Nous sommes fin prêtes. Maintenant souvenez-vous, j'ai dit imaginons que les problèmes du transport adapté sont résolus, alors, naturellement il arrive à 18 h précises pour nous amener à notre destination. Nous embarquons dans le taxi ou le minibus, nous montrons notre carte TRAM et nous voilà parties. À ce moment nous pensons à ce qui nous attend. Qu'allons-nous commander? Est-ce que nous avons envie de pâtes ou devrions-nous nous gâter avec du saumon? Sans nous en rendre compte, nous voilà arrivées. Et notre rêverie se termine. Nous regardons l'adresse à travers la vitre...

Nous sommes hébétées: DEUX MARCHES???!!!

Comment cela a-t-il pu arriver? Nous avons pourtant appelé au restaurant pour vérifier s'il était accessible! Prises de panique, notre cerveau fonctionne à pleine vitesse pour trouver des façons de nous sortir du pétrin, mais tous nos efforts aboutissent à la même conclusion: la panne totale. Confondues! Exaspérées! Et vaincues!

Ce scénario peut arriver trop facilement ici à Montréal, une ville qui n'est pas reconnue pour son accessibilité. Ce problème a plusieurs aspects, mais le plus évident pour moi est le manque de connaissance. Beaucoup de personnes non handicapées ne savent tout simplement pas ce que veut dire *accessible*. La plupart des gens ne remarquent pas combien de marches il y a pour entrer dans leur lieu de travail ou si le petit bistrot sympathique du coin a une rampe. De la même façon, plusieurs pensent qu'une ou deux marches n'empêchent pas l'accès, ne comprenant pas qu'une personne ayant un fauteuil manuel ne peut monter une marche toute seule et qu'une personne en fauteuil motorisé ne peut même pas franchir une marche avec de l'aide. ➤



Photo : Kenzie McCurdy

Selon la Commission canadienne des droits de la personne :

En ce moment, par exemple, il n'existe pas de normes nationales régissant l'accès aux édifices. Les codes du bâtiment relèvent de la compétence des provinces, et ces dernières n'ont pas toutes adopté le code national type. Il s'ensuit que les normes d'accessibilité varient d'une province à l'autre et que les personnes ayant une déficience ne savent jamais quand elles auront à se lancer dans une course à obstacles dans le cours de leurs activités quotidiennes.

(<http://www.chrc-ccdp.ca/ar-ra/ar98-ra98/disab-defic.asp?l=f>)

Et même quand les édifices ont été construits avec beaucoup d'efforts pour être accessibles, je me demande souvent si ces efforts ont été faits en collaboration avec la communauté des personnes handicapées. Je suis sûre que dans la plupart des cas c'est vrai. Cependant la majorité des personnes handicapées a certainement rencontré des situations où elle s'est demandé si quelqu'un a laissé un enfant faire les plans. Comme moi, vous avez sûrement dû entrer dans un édifice par le monte-charge ou par une ruelle peu invitante, encombrée de poubelles malodorantes. Vous avez certainement déjà utilisé une porte ayant une sonnette non fonctionnelle pour demander à quelqu'un de vous ouvrir. Vous avez aussi certainement essayé d'utiliser une toilette publique, fermée à clef pour que personne autre que les personnes handicapées ne puisse l'utiliser. Vous non plus ne pouvez vous en servir avant d'avoir trouvé un gardien de sécurité qui vous laisse entrer : pas une mince affaire !

Près de ma maison, il y a deux nouveaux cinémas. C'est le genre méga-immense rempli de restaurants, de jeux vidéos et plusieurs salles de projection. Les cinémas ont toujours été un problème pour moi par rapport à l'accessibilité. Le problème c'est qu'il y a un endroit désigné pour vous et votre compagnon. Dans le bon vieux temps, cette place était en arrière de la salle, d'où l'écran avait une allure un petit peu plus large que votre écran de télévision. Maintenant, on vous place dans un endroit plus réfléchi dans ces nouveaux cinémas. Vous êtes complètement en avant, tellement proche de l'écran que vous pouvez pratiquement voir les couches de maquillage couvrant les imperfections des acteurs. Je suis déjà allée dans ces cinémas avec des amis qui ont dû s'asseoir ailleurs à cause de la proximité de

l'écran. Être si proche leur faisait mal aux yeux.

J'ai eu une expérience similaire au Centre Molson où les personnes en fauteuil roulant ne peuvent pas rester près de la scène pour des raisons de sécurité, car il n'y a pas d'entrée accessible à ce niveau-là. Elles doivent aller en un endroit désigné qui est tellement loin de la scène que l'expérience du direct est annulée. C'est agréable de participer à un spectacle ou un match de hockey en direct, mais nous n'avons pas le choix de payer plus cher pour avoir une meilleure place. Nous ne pourrions jamais avoir l'expérience exaltante d'être dans la première rangée.

Le problème c'est que les personnes handicapées n'ont pas souvent le choix quand il s'agit d'accessibilité. Il n'y a qu'une façon et nous devons l'accepter. C'est supposément *mieux* que pas de choix du tout, mais c'est un fait, qu'avoir le choix est une partie intégrante de l'indépendance. Rien ne sera accessible à mes yeux tant que nous ne pourrions aller à l'intérieur comme à l'extérieur avec facilité.

Tout le discours ci-haut montre que l'accessibilité n'est pas encore une partie intégrante de la société. Et jusqu'au jour où cela se réalisera, les personnes handicapées seront toujours à l'extérieur, se fiant à l'aide des autres. Nous avons besoin d'une stratégie d'éducation de la masse. Bien que nous devenons fatiguées de toujours nous défendre, si nous voulons des changements, nous n'avons pas le choix. Il faut constamment répéter le même message pour que les gens soient au courant de ce que veut dire *accessible*. Ce n'est pas seulement une solution occasionnelle : pour un événement, une fois. Nous devons éduquer, rééduquer et continuer à éduquer jusqu'à ce que chaque édifice soit accessible. Et alors, nous devons continuer à éduquer pour que notre présence ne soit pas oubliée. ♦

Traduction : Anita Mathisen

Montréal: un bateau à la fois

par Maria Barile

Si vous êtes une femme en fauteuil roulant et que vous habitez une rue à sens unique, vous savez déjà que le chauffeur de minibus du transport adapté s'arrêtera devant votre porte et vous aidera à descendre sur le trottoir.

Alors, imaginez un peu cette même situation lorsque l'hiver arrive avec ses accumulations de neige et de glace vive qui rendent la chaussée et les trottoirs glissants. C'est exactement la situation dans laquelle je me suis trouvée un soir d'hiver 2001 en rentrant chez moi à 17 heures : le chauffeur a failli perdre pied en m'aidant à accéder au trottoir avec mon fauteuil motorisé.

Depuis ce temps, j'essaie de convaincre la Ville de Montréal de faire un bateau devant chez moi. La Ville refuse toujours d'accéder à ma demande en invoquant, entre autres, l'argument suivant : il serait dangereux pour des enfants de traverser la rue entre deux intersections. Or, la Ville a-t-elle pensé au danger que représente la non construction d'un tel bateau pour les personnes handicapées et les chauffeurs de minibus ?



Photo : Kenzie McCurdy

Une autre femme, membre de notre organisme, affirme que la Ville lui a dit la même chose : *que ce serait trop dangereux pour elle.*

En fait, le motif du refus est d'ordre financier : *Il en coûterait trop cher à la Ville.* De plus, cela créerait un précédent et, si je devais déménager, ce serait de l'argent gaspillé. Évidemment, la Ville ne tient pas compte du fait que la maison m'appartient, que j'y habite depuis 30 ans et que je n'ai aucune intention de déménager.

J'ai également découvert qu'il existe une politique qui interdit la construction de tels bateaux. Or, j'essaie, depuis le printemps 2001, d'obtenir une copie de cette politique. Finalement, après que le quotidien *The Gazette* eut publié deux articles à ce sujet et suite à un entretien désagréable avec un employé municipal, j'ai pu obtenir une copie de ladite politique.

En voici un extrait qui en dit long :

Politique de service sur l'aménagement de rampes pour handicapées 7.04

Cadre particulier

5.2 aucune rampe pour personne handicapée ne doit être construite ailleurs qu'aux intersections des rues

Une question s'impose : Pourquoi interdire la construction de bateaux devant notre chez soi alors que les garages sont munis de tels bateaux pour les automobilistes ?

En février 2003, Luc Forget, de l'organisme Ex-aequo, m'informe que la Ville est prête à effectuer certains changements. Celle-ci lui demande de faire des recommandations et il me consulte à ce sujet.

Or, ma requête est beaucoup plus qu'une simple recommandation. C'est une question fondamentale qui englobe la problématique des personnes vivant avec un handicap. Cette politique exclut les personnes ayant un handicap. Ne frise-t-elle pas la discrimination ? ♦

Votre point de vue à ce sujet serait très apprécié, ne serait-ce que pour nous éclairer tous et toutes davantage et favoriser le processus qui mène au changement.

Traduction : Marie Soudre

Le Sondage sur l'accessibilité des groupes de femmes aux femmes handicapées

par Sujata Dey

Les femmes handicapées luttent chaque jour pour obtenir l'accessibilité des lieux dans notre communauté. Mais selon un sondage effectué auprès des membres de la *Table des groupes de femmes de Montréal*, l'accessibilité physique n'est pas la variable la plus importante pour accueillir la participation des femmes handicapées.

Cela semble un peu contre intuitif et certaines vont se demander sur quelle planète j'habite. Pourtant, contre toute attente, le sondage nous dit que la participation des femmes handicapées n'est pas nécessairement liée à l'accessibilité.

Il y a presque le même taux de participation dans les groupes non accessibles que dans les groupes accessibles. Parmi les groupes membres de la *Table* qui ont répondu au sondage, 22 sont accessibles et 22 ne le sont pas. Des 22 groupes accessibles, il y en a 12 qui sont honorés par notre présence. Et dans les groupes non accessibles, 9 groupes sont fréquentés par des femmes handicapées. Pas une grande différence, n'est-ce-pas? Et même que certains groupes accessibles n'ont jamais vu une femme handicapée dans leur organisme!

Évidemment, l'accès physique est nécessaire, et on ne peut pas l'oublier. Par contre, ce que le sondage nous démontre est qu'il faut dépasser la simple notion d'accessibilité des lieux.

Si nous posons la question: *Est-ce que l'accessibilité est une priorité pour votre organisme?*, des résultats étonnants surgissent. En effet, les groupes qui ont répondu *oui* atteignent un taux de participation de 65 pour cent. Par contre, ceux qui ont répondu *non* à cette question affichent un taux de participation de 18 pour cent.

Quand on croise les données sur la présence des travailleuses handicapées, sur une politique d'accessibilité et sur le souhait de devenir accessible, on voit que les groupes ayant ces paramètres ont aussi un taux de participation des femmes handicapées très élevé. En substance, il faut regarder les attitudes qui reflètent un désir réel de la part des groupes d'accommoder et de réaliser la pleine participation des femmes handicapées dans leurs groupes.

Au cours des entrevues, j'ai rencontré quelques groupes dont l'accessibilité était marquante et les attitudes désuètes; quelques groupes qui disent que leurs services s'adressent seulement aux mères ou aux survivantes de violence et donc, *ne touchent pas les femmes handicapées et que les femmes handicapées ont leurs propres services*. Cette attitude dérangeante est rare, mais traite les femmes handicapées comme une espèce aliénée. Pour la combattre, il faut renforcer la notion d'égalité en tant que femmes et féministes. Que le fait d'accueillir des femmes handicapées dans les groupes féministes ne soit pas vu comme un acte de charité, mais comme un acte d'égalité qui ouvre le mouvement féministe à toutes les femmes.

La plupart des groupes interviewés voudraient être accessibles, mais elles pensent qu'elles n'en ont pas les moyens. En même temps, ces groupes ne connaissent pas les pictogrammes d'accessibilité, ni n'indiquent si leurs locaux sont accessibles. Des gestes pourtant à la portée de toutes et absolument gratuits. Il faut donc les convaincre que l'accessibilité n'est pas d'abord un problème d'argent, mais une question de volonté. Dans les faits, si on a vraiment la volonté d'être accessible, l'accessibilité au sens physique et dans le sens d'inclusion suivront.

Il faut remercier les membres de la *Table des groupes de femmes* pour leur ouverture. Plus de 72% des groupes ont répondu au sondage et 80% voudraient devenir accessibles. De plus, certaines m'ont décrit leurs démarches en vue de déménager ou de réaménager leur bâtiment pour devenir accessible. Le 3 décembre 2002, la *Table des groupes de femmes de Montréal* et *Action des femmes handicapées Montréal* ont présenté un atelier sur les résultats de ce sondage et ont pu à cette occasion donner quelques conseils sur *comment devenir accessible*. ➤

Autres statistiques

- ❖ 44 groupes ont répondu au sondage
- ❖ 22 ont une entrée accessible (entrée principale : 16 ; entrée secondaire : 6)
- ❖ 13 ont une entrée et une salle de bain accessibles
- ❖ 21 comptent des femmes handicapées parmi leurs membres
- ❖ 10 ont quelques documents en format accessible (la plupart le sont sur demande)
- ❖ 2 ont un ATS (appareil téléphonique pour les sourdes)
- ❖ 6 ont utilisé des services d'interprètes en langage gestuel
- ❖ 4 indiquent l'accessibilité dans leur publicité
- ❖ 28 groupes (80 %) ont un désir de rendre leurs locaux accessibles : 73 % ont mentionné un manque de ressources financières comme barrière à l'accessibilité ; seulement 7 % ont indiqué un manque d'intérêt. ◆

Livres

Serge AIMETTI, Béatrice HESS, *La reine des sirènes. L'égalité au-delà de la différence*. L'Alsace-Le Pays, 2000.

Sylvie BOUTAUDOU. *Ces femmes devenues mères... malgré tout*. Déclit, Avril 1998 (vol. 45), p. 36-38.

CENTRE TECHNIQUE NATIONAL D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES SUR LES HANDICAPS ET LES INADAPTATIONS DE FRANCE. *Les femmes handicapées*. Dossier professionnel documentaire no. 11. Éditions CTNERHI, 2002.

Sous la direction de P. COSTA, S. LOPEZ et J. PÉLISSIER. *Sexualité, fertilité et handicap*. Masson, 1996.

Nicole DIÉDERICH. *Stériliser le handicap mental?* Éditions Érès, 1998

GARDOU. *Naître ou devenir handicapé. Le handicap en visages - 1*. Éditions Érès, 1997.

Accès Concordia

par Mélanie Rabatte

L'Université Concordia accueille environ 574 étudiants ayant divers handicaps. Jusqu'à date, seul le service pour les étudiants handicapés était là pour procurer les services nécessaires à une expérience universitaire réussie. Depuis octobre 2002, une association pour les étudiants handicapés est sur pied. *Accès Concordia* a été établie par un groupe d'étudiants qui trouvaient que la communauté étudiante de l'Université avait besoin d'être éduquée. L'association sert donc, non seulement à soutenir les étudiants handicapés mais à changer les attitudes de la communauté étudiante.

En plus d'offrir un soutien aux étudiants, *Accès Concordia* vise à améliorer l'accès physique à l'Université et favorise l'accès à l'éducation supérieure pour tous les étudiants handicapés. L'association cherche aussi à promouvoir des attitudes sociales positives envers les personnes handicapées et à sensibiliser les étudiants et le personnel de l'Université aux différents obstacles rencontrés par les personnes handicapées. Elle fournira de l'information sur les handicaps et les enjeux reliés à ceux-ci. La première mission d'*Accès Concordia* sera d'obtenir un local pour offrir aux étudiants handicapés un lieu de repos et de soutien.

L'abonnement est ouvert aux étudiants de Concordia et à toute autre personne qui veut se joindre, en tant que membre associé. ◆

Savez-vous que... ?

L'an dernier, *Action des femmes handicapées de Montréal* a établi le premier groupe francophone de discussion sur internet ouvert à toutes les femmes handicapées qui désirent échanger et partager leurs expériences avec d'autres femmes handicapées.

Pour vous joindre au groupe, allez sur le site suivant :

<http://cf.groups.yahoo.com/group/afhm> et cliquez sur « rejoindre ce groupe » qui apparaît au haut de la page.

Mélanie Rabatte

De l'incroyable et du ridicule

par Martha Twibanire

Bonjour tout le monde!

Je n'ai pas un grand discours, mais je voulais partager avec vous, un peu de ma vie en tant que femme handicapée et chef de famille monoparentale. Certaines choses sont communes à la plupart d'entre vous, mais il y en a d'autres qui s'ajoutent lorsque vous vivez seule avec trois enfants mineurs à charge.

D'abord, je tiens à remercier les gouvernements fédéral et provincial de tout ce qu'ils font pour nous rendre la vie facile, même s'il y a beaucoup à améliorer encore.

Par exemple : L'ACCESSIBILITÉ

Je commence par les lieux publics : cliniques privées, institutions bancaires et établissements scolaires.

Cliniques privées : Lorsque je dois y accompagner un de mes enfants, avant même de prendre un rendez-vous, je dois m'assurer que l'édifice est accessible. Vous comprenez par là que s'il y a une *urgence*, c'est plutôt la panique.

Institutions bancaires : J'ai été obligé de changer d'institution bancaire parce que le guichet automatique de la succursale dans mon quartier n'était pas accessible et que je ne voulais pas payer des frais pour des transactions interbancaires. Je change donc de la Banque Royale à la banque Canada Trust. Ce n'est pas tout. L'affaire est que, une journée, je devais échanger un chèque. Comme je me trouvais sur la rue Sainte-Catherine Ouest et Guy, j'aperçois une banque Canada Trust un peu plus loin. Arrivée en avant, je constate qu'il y a une dizaine de marches. Ce n'est pas croyable!

Mais je dû arrêter un passant pour qu'il entre pour moi et demande à un agent de la Banque de venir me rejoindre sur le trottoir. Quand l'agent est arrivé, la solution n'était autre que de faire des opérations bancaires sur le trottoir. C'est vraiment ridicule.

Établissements scolaires : Depuis que nous habitons ici, rencontrer les professeurs de mes enfants a été possible parce qu'eux-mêmes ont pris l'initiative de venir me rencontrer à la maison. Mais

il reste que moi aussi j'aurais aimé assister à des réunions de parents comme les autres et aussi à d'autres activités. Par exemple, le 19 octobre 2002, je devais accompagner mon fils pour son inscription à l'école secondaire (Collège St-Louis). Ce jour-là malheureusement il pleuvait. Je suis restée sous la pluie pendant au moins une heure et demie parce que le Collège n'est pas accessible. Par chance quelqu'un dans une auto s'est arrêté et m'a pris dans sa voiture jusque chez moi. En arrivant à la maison, j'ai appelé la Direction de l'école pour leur demander de prendre en considération ce problème d'inaccessibilité. En terminant son examen, mon fils m'a cherchée partout. Quand même, il a pensé à téléphoner à la maison et j'ai appelé un taxi pour le ramener à la maison.

Présentement je suis en formation. Mais dans un mois je dois penser à me chercher du travail. Avec trois enfants mineurs, je ne peux pas me croiser les bras parce que je dois subvenir à leurs besoins. Et là encore, je dois compter sur l'accessibilité. Je me rappelle que l'année dernière, j'ai manqué deux emplois à cause de l'inaccessibilité.

Pour terminer, vous comprenez vous-mêmes que l'accessibilité est la clé de la participation : accessibilité aux soins médicaux et autres, à l'emploi, à l'information, à des formules de vie et d'activités comme tout un chacun, mais aussi parce que l'accessibilité est la preuve tangible des changements de mentalité dans une société.

Voilà en peu de mots ce que je voulais partager avec vous aujourd'hui.

J'invite tout le monde à continuer le combat. C'est nous qui vivons avec ces barrières. Ensemble nous allons gagner. Vivent les femmes! ♦

Attention ! CLSC, DPJ, police, psychiatrie : un mélange dangereux

Par Ghislain Goulet

Reproduit avec la permission de Louise Baron

Marie* est mère de trois enfants, monoparentale et dans le début de la vingtaine. Elle est sans emploi et a un chum. Son chum est un violent et l'empêche de communiquer avec sa famille. Elle est isolée et a très peu de contact avec l'extérieur.

Depuis quelques semaines, elle se sent fatiguée et la charge des enfants lui pèse de plus en plus lourd.

Elle décide de demander de l'aide et contacte le CLSC. Quelques instants plus tard, un responsable de la DPJ se rend chez elle, se présente et demande des informations sur les enfants de même que les certificats de naissance des enfants. Craignant qu'on ne lui enlève ses enfants et qu'on les place dans un foyer quelconque, Marie prend panique et court chez un voisin pour appeler la police.

Marie retourne chez elle et attend que la police arrive. Une fois arrivée, la police constate la présence d'un représentant de la DPJ. Bien sûr, la police ne demande pas la DPJ de quitter le domicile de Marie. Maintenant Marie a la DPJ et la police contre elle. Suite à de nombreuses tractations et à l'implication de sa famille, les enfants sont placés chez le frère de Marie.

Durant la soirée, une ambulance vient chercher Marie et la transporte à l'hôpital psychiatrique. Elle ne sait pas qui a demandé l'ambulance. Elle se retrouve à l'hôpital contre son gré. Un premier psychiatre la rencontre, pose un diagnostic de dangerosité et lui prescrit des médicaments. Le lendemain, un autre psychiatre la rencontre, avec comme seule connaissance le diagnostic posé par le premier médecin et confirme celui-ci. Marie est mise sous garde en établissement.

Marie n'est pas d'accord avec son hospitalisation en psychiatrie, elle n'est pas d'accord avec le diagnostic du médecin et encore moins avec la

médication. Elle refuse de prendre ses médicaments et tente, sans succès, de sortir de l'hôpital. Elle est mise en contention et on lui donne de force ses médicaments. Bien sûr la colère et le refus de Marie de reconnaître sa maladie et de subir son traitement sont inscrits à son dossier. On y lit qu'elle est agressive et même qu'elle peut être dangereuse pour elle-même.

On refuse de lui dire le nom des médicaments qu'elle prend ainsi que leurs effets secondaires. Elle enlève et garde précieusement l'étiquette apparaissant sur son gobelet de médicament afin de savoir ce qu'on lui donne. De plus, Marie ne sait pas ce dont elle souffre.

Au fil des jours et conséquemment à l'effet des médicaments, Marie s'assagit et accepte maintenant de prendre ses médicaments. Elle reçoit l'aide de sa sœur. Bien qu'elle ait le droit d'être présente et représentée devant le juge pour contester sa mise sous garde en établissement, l'hôpital l'avise qu'elle n'a pas besoin de se présenter, que cela ne donnera rien. Elle contacte alors Action Autonomie pour connaître ses droits. En catastrophe, on lui trouve un avocat et Marie décide de se présenter à l'audition. L'avocat a accès au dossier la veille de l'audition et se prépare comme il peut. Bien sûr, l'avocat n'a pas le temps de rencontrer Marie.

L'avocat rencontrera Marie quelques minutes avant l'audition qui se tient vendredi le 5 janvier. Il pourra la reconnaître car elle sera accompagnée d'un agent de sécurité et d'un préposé de l'hôpital. Quelques minutes pour préparer l'audition. C'est pas évident car Marie est sous l'effet des médicaments. Bonne nouvelle, sa sœur est prête à l'héberger et comme nous l'avons dit, ses enfants sont hébergés par son frère. Il ne devrait pas y avoir de problème, Marie devrait pouvoir sortir de l'hôpital aujourd'hui. D'autant plus qu'il semble évident à tous qu'elle n'a rien à faire en psychiatrie, elle a surtout besoin d'un répit et ressourcement.

L'audition débute. D'entrée de jeu, le juge demande à l'avocat de Marie s'il a une contre-expertise d'un psychiatre. L'avocat répond que non, il n'a pas eu le temps. Le juge refuse donc de procéder à l'audition et reporte la cause à la semaine prochaine. Le juge souligne qu'entre temps, Marie devra demeurer à l'hôpital. L'avocat de Marie refuse et après avoir exposé les faits qui ont amené Marie à l'hôpital, le juge accepte d'entendre la cause. ➤

Un psychiatre de l'hôpital est le premier témoin. Le psy fait une énumération assez impressionnante des maladies mentales de Marie. L'avocat essaie alors de vérifier la dangerosité de Marie. Le psy se fait très vague à ce sujet. Il précise même qu'il n'en sait rien car, comme Marie n'a aucun passé psychiatrique, il n'a pu poser un diagnostic précis dans son cas. Le psy confirme qu'il ne connaît pas l'histoire de Marie et qu'il ne sait pas comment Marie a abouti à l'hôpital. De plus, le psy précise que l'état actuel de Marie n'a rien à voir avec le moment où la demande d'ordonnance a eu lieu, i.e. fin décembre. Le psy précise que la situation de sa malade s'est grandement améliorée depuis.

Enfin, lorsque l'avocat lui annonce que la sœur de Marie pourrait l'héberger et en prendre soin, le psy semble surpris. Lorsque l'avocat demande au psy s'il serait dangereux de confier Marie à sa sœur, le psy cafouille de plus en plus. Comme le diagnostic sur Marie n'est pas précis, le psy précise qu'il y aurait des dangers de l'envoyer chez sa sœur. Lorsque l'avocat demande au psy quel danger, le psy répond qu'il n'en sait rien car le diagnostic n'est pas précis.

Finalement, le psy dit au juge qu'il préférerait que Marie se fasse soigner (lire prenne ses médicaments) à l'hôpital.

Après, Marie est appelée à témoigner. Elle relate les faits qui ont précédé son hospitalisation. Cependant, lorsqu'on lui demande si à sa sortie de l'hôpital elle va continuer à prendre ses médicaments, Marie, par malheur, répond en toute franchise que non. Alors, le juge arrête l'audience et refuse d'entendre la sœur de Marie qui aurait pu venir témoigner et donner des précisions sur Marie.

Le juge émet alors une ordonnance de garde en établissement d'une semaine pour Marie. Le juge, moralisateur, souligne à Marie que c'est une grosse affaire quand la DPJ s'en mêle, qu'effectivement ça ne doit pas être facile (pour une jeune femme frêle) d'élever trois enfants toute seule. Le juge, paternaliste, souligne qu'elle doit profiter de cette semaine de garde pour aller chercher de l'aide.

Quelques jours plus tard, Marie et sa sœur rencontrent le psy. Celui-ci lève la garde et autorise Marie à sortir. ♦

* Marie est un nom fictif.

NOUS AVONS DES DROITS !

Pouvez-vous identifier les endroits où les droits de Marie n'ont pas été respectés? Faites-nous connaître vos réponses.

Les principes en matière de garde en établissement

À moins que vous ne donniez un consentement libre et éclairé ou que la loi ou le tribunal ne l'autorise, il est interdit de vous garder en établissement en vue de vous soumettre à une évaluation psychiatrique ou à la suite d'une évaluation psychiatrique.

La seule condition justifiant votre garde en établissement est celle de la dangerosité. Elle ne peut être ordonnée que si votre état mental présente :

- ❖ un danger pour vous ou pour autrui ;
- ❖ un danger grave et immédiat pour vous ou pour autrui.

Donc, la garde en établissement a pour effet de priver la personne de sa liberté.

Ainsi, lorsque mise en garde en établissement, la personne conserve tous ses autres droits. Par exemple, la personne n'est pas obligée de prendre ses médicaments ou subir quelque traitement que ce soit, ce sont les règles du consentement libre et éclairé qui s'appliquent.

Pour des informations supplémentaires contactez *Action Autonomie* au 514 525-5060

Savez-vous que... ?

Mme Claire Chénard est responsable du dossier des femmes à l'OPHQ. Des membres de *Action des femmes handicapées de Montréal* l'ont rencontrée en avril 2001.

Prisonnière d'une relation

par Tracey Mitchell, femme handicapée E.-U.

Mon coloc et moi célébrerons cette année notre huitième anniversaire. Nous nous sommes rencontrés, je crois, par hasard, et il m'a fait perdre la tête. La première année et demie, j'en avais les jambes molles. Ce n'était pas toujours évident, mais il avait déjà une forte emprise sur moi.

À l'occasion de notre deuxième anniversaire, il m'a offert un fauteuil roulant. Cela peut sembler un cadeau bizarre mais, d'une certaine manière, je m'y attendais. Il était beau, si l'on peut dire cela d'un fauteuil... Comme je ne voulais pas le sortir de la maison, il m'a fait d'autres cadeaux : des béquilles canadiennes, des cannes, des orthèses pour les jambes, même une marchette. Ce n'était pas très romantique. À notre troisième anniversaire, il m'a fait la surprise d'un fauteuil roulant motorisé. Après trois ans, notre relation ne m'excitait pas beaucoup, mais le fauteuil était bien. Je ne sortais jamais sans lui. L'année suivante a été calme et sans histoire. Il ne m'ennuyait pas et je ne l'ennuyais pas. Il a dû se rendre compte que je n'avais pas vraiment envie de l'avoir près de moi car, à notre cinquième anniversaire, il ne voulait que me garder au lit. Je suppose que c'était son idée d'un anniversaire romantique. Notre sixième et notre septième anniversaire ont été sans surprise. Je me demande s'il n'avait pas épuisé ses idées de cadeaux. Au cours des ans, j'ai bien essayé de le faire partir, de lui dire que je ne voulais pas m'encombrer de lui, qu'il devrait bien me laisser, mais il est très entêté et il ne veut pas partir. Et maintenant que notre huitième anniversaire approche, je me demande bien ce qu'il va m'offrir. Je ne peux pas dire que j'attends avec espoir : il ne m'a jamais offert quoi que ce soit dont j'aie vraiment eu envie... mais bon...

Incidentement, vous connaissez peut-être mon coloc, il s'appelle *Sclérose en Plaques*. ♦

© 2002, Tracey Mitchell

Traduction : Marie Michèle



Survivre à l'hôpital psychiatrique

par Tina Minkowitz, femme handicapée E.-U.

Cette fois, tu n'as pas oublié qui tu étais.

Quand ils t'ont prise comme une pièce de viande crue, t'ont violemment jetée par terre, T'ont suspendue dans le château souterrain d'Éreshkigal.

Quand ils t'ont ligotée, dépouillée de ta peau, de tes cheveux, de tes yeux, Crue comme une pomme de terre, mouillée, toute propre, La peau noire, sale et couverte de cicatrices Pourrie, pleine de mouches.

Quand ils t'ont arrêtée en plein vol libre, comme une ange égarée, – Vision romantique – Et t'ont *shootée* dans un enfer de douleurs.

Quand ils t'ont prise pour une feuille vierge
Quand ils t'ont forcée à quémander le soulagement de ta douleur
Quand ils t'ont corrompue à dire que tu n'avais pas le choix
Quand ta vision s'est obscurcie parce qu'il n'y avait pas de choix
Pas le choix d'accepter la souffrance, ou de te battre et de recevoir plus de souffrance
Pas de choix
Pas le choix
Ce jour-là, quelque chose a changé.

Mais tu es restée silencieuse, tu as gardé en toi la semence ou l'espoir (de la semence).
As-tu attendu toute ta vie qu'elle éclate et s'illumine? ♦

Traduction : Marie Michèle

Visions de guérison

Penny Parkes, membre de AFHM

Je croyais bien savoir
À quoi ma guérison
Devait ressembler.
Mais non...
Mon corps ne se refera jamais complètement
Ne conservant qu'un léger boitillement
Pour me rappeler la route parcourue.
J'ai les articulations rongées
Et des adieux à faire.
Je ne me remettrai pas de toutes mes pertes.

Je croyais que, si je me battais assez longtemps et
assez fort
Pour retrouver ce que j'ai perdu il y a longtemps,
Je retrouverais mon corps intact, entier.
Je croyais qu'il n'y avait pas de guérison
Sans l'intégrité de voir
Toutes mes plaies effacées de mon corps ;
Sans la force
De me protéger de la dévastation.

J'avais tort.
Je sais que la guérison ouvre ses bras
Pour m'enlacer,
Et j'ai entendu dire que,
À celles dont la quête est assez longue,
Vient une vision de guérison
Où la force et l'intégrité se mesurent
Au nombre de caresses qu'une personne
Prodigue à ses cicatrices. ◆

© Penny Parkes, 1997

Traduction Marie Michèle



Gâteau algérien

par Wassyla Hadjabi

Khobz tounes

INGRÉDIENTS POUR LA PÂTE

1 tasse (250 ml) d'amandes mondées broyées
1 tasse (250 ml) de biscottes moulues
1/2 tasse (250 ml) de beurre fondu
1/2 tasse (250 ml) de sucre
1 c. table d'eau de fleur d'oranger
zeste râpé d'un citron
1 tasse (250 ml) d'œufs
1 paquet de levure chimique

INGRÉDIENTS POUR LE SIROP

500 g de sucre blanc granulé
1 tasse (250 ml) d'eau
1/2 tasse (125 ml) d'eau de fleur d'oranger

PRÉPARATION

Dans une terrine, mélangez les amandes, les biscottes moulues, le sucre, la levure chimique, le zeste de citron et le sucre vanillé.

Délayez, ensuite, le beurre fondu et les œufs.

Ajoutez l'eau de fleur d'oranger.

Travaillez énergiquement le tout à l'aide d'une cuillère en bois.

Versez la pâte dans un moule beurré et mettez au four.

Entre temps, préparez le sirop en mettant à bouillir l'eau, le sucre et l'eau de fleur d'oranger pendant 20 minutes.

Après cuisson du gâteau, arrosez avec le sirop.

Laissez absorber, puis coupez en losanges.

Mettez les gâteaux dans des godets. ◆

Des nouvelles du Comité accessibilité de la TGFM

Lors de l'assemblée générale annuelle de la Table des groupes de femmes de Montréal, en mai 2000, les membres ont adopté une politique d'accessibilité des activités de la Table aux femmes ayant un ou des handicaps. Un nouveau comité de travail a alors été mis sur pied afin de voir à la mise en œuvre de cette politique.

Cette politique repose sur quatre principes bien définis: le principe féministe d'égalité, le principe de l'accessibilité universelle, le principe de diversité et le principe d'inclusion. Le comité, actuellement composé de quatre femmes et soutenu par la permanence de la Table, vise aussi à ramener les préoccupations des femmes ayant un handicap dans les dossiers de la Table.

Concrètement, cela signifie pour la Table de : développer l'accessibilité de ses activités internes selon les besoins, en cherchant notamment les sources de financement afin de permettre à toute femme handicapée, déléguée officiellement par un groupe membre de la Table, de participer à ses travaux. De plus, la Table organise la plupart de ses journées de formation et toutes les réunions du Comité accessibilité dans des lieux accessibles, avec du matériel adapté. Notre objectif est que toutes les réunions de tous les comités de la Table soient accessibles aux femmes handicapées.

Le coût est souvent la première barrière à laquelle sont confrontés les groupes et les individus lorsqu'il est question d'accessibilité. La Table souhaite donc sensibiliser les groupes membres à l'importance de tenir compte des besoins en matière d'accessibilité dans toutes les demandes de financement. Autre défi à relever : qu'un budget global soit accordé pour l'accessibilité des groupes de femmes à Montréal.

Afin de mieux faire connaître nos préoccupations, les membres du Comité accessibilité de la Table ont rencontré le 29 mai 2002, deux représentantes de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), madame Benabdelkader, directrice régionale et madame Chénard, responsable régionale du dossier

Femmes. Elles se sont montrées très intéressées par l'approche développée par la Table dans le dossier de l'accessibilité, notamment la perspective féministe et la participation des femmes handicapées à la vie associative.

De plus, des membres de AFHM (en lien avec les travaux du Comité) ont participé aux rencontres qui ont mené au positionnement de la Table dans le dossier des fusions municipales. Plusieurs propositions ont été amenées concernant les femmes, dont la nécessité d'embaucher des femmes handicapées et de prendre en compte leurs intérêts spécifiques dans la nouvelle ville de Montréal.

La Table a aussi embauché l'été dernier, Sujata Dey comme agente de développement, pour travailler sur un sondage auprès de ses membres sur l'accessibilité de leurs activités aux femmes handicapées. Le sondage touchait des points précis comme : l'accessibilité et l'adaptation physique des lieux, la publicité des événements, l'attitude des travailleuses par rapport aux femmes handicapées, etc. La participation des groupes a été excellente, avec un taux de réponse de 72 %.

Pour faire suite à ce sondage, une rencontre a été organisée dans le cadre de la Journée internationale des personnes handicapées, afin de sensibiliser les membres de la Table aux réalités que vivent les femmes handicapées et échanger sur nos diverses expériences en lien avec l'accessibilité. Cette activité a eu lieu le 3 décembre et a rassemblé 25 femmes provenant de différents milieux.

Au programme : une présentation sommaire des résultats du sondage, la remise de certificats de reconnaissance pour l'accessibilité, plusieurs témoignages de femmes handicapées, dont celui de Martha Twibanire, cheffe de famille monoparentale, de Lise Veilleux et Andrée Dumouchel du groupe *Blind Date* à propos du Projet Traces, qui rassemble quatre interprètes en danse (deux non-voyantes et deux voyantes) précédé d'une présentation vidéo. Maria Barile est venue présenter la mission et les actions de notre groupe AFHM. Puis, le tout a été suivi d'une discussion sur la réalité des femmes handicapées qui nous a amenées à réfléchir sur des manières **différentes** de faire les choses et d'affronter les contraintes de temps. Ce fut une rencontre très émouvante avec des femmes dynamiques et engagées qui, pour la Table des groupes de femmes de Montréal, a permis de créer des solidarités et d'établir des ponts entre les femmes. ➤

Enfin, un premier *Mode d'emploi pour l'accessibilité de nos groupes* a été réalisé au Comité accessibilité et nous espérons finaliser une version plus complète au cours de la prochaine année. Mentionnons d'ici là, l'importance d'inclure dans toutes nos demandes de financement, un budget supplémentaire pour l'accessibilité de nos activités. Et surtout, il faut continuer le travail de sensibilisation, l'attitude étant le premier facteur d'ouverture à la réalité des femmes handicapées. Plus nous parlerons de la réalité de TOUTES les femmes, plus nous pourrions développer nos solidarités.

Il reste beaucoup de travail à faire mais, nous pouvons dire que les choses avancent quand même assez bien et que la Table des groupes de femmes de Montréal sera un jour complètement accessible aux femmes ayant un handicap. ♦

Membres du Comité Accessibilité
Maria Barile, Louise Baron, Diane Charette,
Sujata Dey, Diane Heffernan

Savez-vous que... ?

Projet de dépistage du cancer du sein

Action des femmes handicapées Montréal, en collaboration avec la *Table sur le dépistage du cancer du sein de Relais-femmes* et l'*Équipe cancer de la Direction de la Santé publique Montréal-Centre*, subventionné par l'*Institut canadien de recherche sur les femmes* et le *Programme de contribution pour la santé des femmes de Santé Canada*, procède actuellement à une évaluation de l'accès de 14 centres de dépistage (CCD et 5 CRIDM). Les résultats à venir dans les prochains mois seront publiés sur la page web de Action des femmes handicapées de Montréal : www.afhm.org

Le réseau des femmes handicapées du Canada



Au nom du Conseil d'administration, des membres et du personnel, nous désirons vous féliciter pour ce nouveau lancement du bulletin de l'AFHM! Nous vous souhaitons beaucoup de succès dans cette initiative!

Quelques renseignements sur le Réseau d'action des femmes handicapées du Canada

Le RAFHC est une organisation nationale de femmes handicapées dirigée par des femmes handicapées. Nous venons de tous les milieux et avons des handicaps de tous genres. Nous avons des membres handicapés et non handicapés. Nous sommes une organisation féministe faisant partie d'un certain nombre de regroupements de femmes qui revendiquent l'égalité, ainsi qu'un membre du Conseil des Canadiens avec déficiences (CCD). Nous nous employons à devenir maîtresses de notre propre vie et à supprimer les stéréotypes qui nous dépeignent comme des fardeaux à la charge de la société.

Le RAFHC s'est donné pour mission de mettre fin à la pauvreté, à l'isolement, à la discrimination et à la violence que connaissent les femmes handicapées. Nous travaillons pour nous assurer d'obtenir les services et les appuis dont nous avons besoin, de pouvoir profiter des occasions que les personnes non handicapées tiennent pour acquises et d'avoir la liberté de choisir dans tous les aspects de notre vie.

Pour remplir notre mission au nom des femmes handicapées, nous nous sommes donné les buts suivants :

- ❖ d'aller au devant de toutes les femmes handicapées, y compris les femmes autochtones, les Noires, les femmes de l'Asie et de l'Asie du Sud, les femmes de couleur, les immigrantes, les lesbiennes, les femmes âgées, celles qui vivent dans des établissements et les mères seules ;
- ❖ de s'attaquer à des questions comme la pauvreté, l'équité dans l'emploi, la violence, le maternage, la sexualité, la santé, l'isolement, l'accès aux services et les nouvelles techniques de reproduction ;

- ❖ de servir de ressource pour et concernant les femmes handicapées et leurs préoccupations;
- ❖ d'offrir des modèles de comportement pour les filles handicapées;
- ❖ de servir de pont entre les femmes handicapées et le mouvement féministe;
- ❖ de s'attaquer avec le mouvement féministe aux questions qui touchent toutes les femmes et d'aider le mouvement à devenir plus accessible pour les femmes handicapées;
- ❖ de travailler en collaboration avec les organismes qui partagent nos préoccupations en matière d'équité sociale; et d'être la voix de femmes handicapées au Canada.

NOTRE HISTORIQUE

En juin 1985, dix-sept femmes handicapées représentant différentes régions du pays se sont réunies à Ottawa pour traiter de questions qui les préoccupaient, et c'est à la suite de cette réunion que le Réseau d'action des femmes handicapées du Canada a vu le jour. Nous sommes une organisation nationale sans but lucratif dirigée par des femmes handicapées et destinée à toutes les femmes handicapées, quelle que soit la nature de leurs déficiences, et nous avons des réseaux dans chaque province et dans tous les territoires du pays. Depuis son établissement, le RAFHC s'est concentré sur six domaines d'intérêt pour les femmes handicapées, soit l'emploi, l'image de soi, la sexualité, l'accès aux soins de santé et à d'autres services et la violence faite aux femmes handicapées. Le RAFHC a des groupes provinciaux affiliés et est associée à d'autres groupes de femmes handicapées au Canada et à l'étranger.

Nous nous sommes surtout consacré ces dernières années à la recherche visant à définir les besoins et préoccupations des femmes handicapées et à mettre en œuvre des stratégies pour y répondre. Nous avons recueilli beaucoup d'information validée dans de nombreux domaines, y compris l'emploi, la santé, l'image de soi, la sexualité, la violence, le développement des qualités de chef, l'art d'être parent et la prévention du suicide. Au moyen de partenariats et du financement de ministères fédéraux comme Développement des ressources humaines Canada (Bureau de la condition des personnes handicapées), nous avons produit un large éventail de publications intéressant les femmes handicapées. En voici quelques-unes :

- ❖ Expanding Our Horizons : Tech II Project
- ❖ Pour une réelle connexion : Les femmes handicapées et l'accès public à la technologie
- ❖ Mandatory Minimum Sentencing
- ❖ A Dark Corner in Canadian's Human Rights
- ❖ Programme d'élaboration d'un portfolio personnel
- ❖ Projet de transition vers le travail indépendant
- ❖ À l'aube des échanges entre femmes : comment établir et maintenir un groupe
- ❖ Incidence du financement global sur les femmes ayant un handicap
- ❖ Trouver des orientations : Un cahier de planification de la carrière pour les femmes ayant une incapacité
- ❖ Relief At What Cost? Women with Disabilities and Substance Use/Misuse

NOTRE TRAVAIL ACTUEL

Le RAFHC travaille actuellement à plusieurs initiatives en collaboration avec des ministères et d'autres organisations sans but lucratif. En voici quelques-unes :

Expanding Our Horizons : Grâce aux fonds reçus du BCPH, nous cherchons présentement à combler le fossé numérique en améliorant les compétences technologiques des membres de notre réseau et d'autres femmes handicapées de divers pays afin d'accroître leur autonomie. Au cours de cette initiative, nous produisons un CD d'outils techniques qui sera distribué dans tout le pays et offert sous diverses formes.

Consultations de l'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry sur les droits de la personne : Le RAFHC a récemment obtenu des fonds de l'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry afin de faire de la recherche sur le traitement réservé aux femmes ayant des déficiences développementales et aux femmes ayant des troubles mentaux dans notre système carcéral.

Stratégie nationale sur les litiges : Grâce au financement reçu du Programme de contestation judiciaire du Canada, notre organisation planifie une consultation afin d'établir des stratégies sur nos approches futures des litiges et d'examiner les priorités de notre Comité des droits à l'égalité pour le prochain exercice financier. Ces consultations auront lieu en mars et avril 2003. ➤

Voici quelques consultations ou initiatives récentes auxquelles les membres de notre réseau ont participé :

- ❖ Consultations sur le VIH/SIDA et l'incapacité – Réseau juridique canadien VIH/SIDA: Montréal
- ❖ Womenspace – La technologie et les groupes de femmes revendiquant l'égalité – livre électronique
- ❖ ANFD – Garde et droit de visite – Ottawa
- ❖ Cross-Sectoral Working Group on Violence Against Women – Toronto
- ❖ RCSF – Conférence internationale sur les femmes et la santé – Toronto
- ❖ Comité permanent du Parlement – Procréation assistée – Ottawa
- ❖ Projet Les femmes et la politique publique – Comité consultatif national — Vancouver
- ❖ Womenspace – Numériser l'histoire du mouvement féministe – Herstory Coalition
- ❖ Conseil des Canadiens avec déficiences – Assemblée annuelle – Winnipeg
- ❖ Groupe de travail sur l'équité salariale – Ottawa
- ❖ Consultations de l'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry – Ottawa
- ❖ REACH – Accessibilité et maisons de transition – Ottawa
- ❖ KDAWU – Le maternage et les femmes handicapées – Séoul, Corée du Sud
- ❖ Womenspace – L'élaboration de politiques sociales au moyen des TIC — Ottawa ◆

Savez-vous que... ?

Au Québec, il y a 4 organismes de femmes handicapées :

- ❖ Action des femmes handicapées de Montréal (AFHM)
- ❖ La Maison des femmes sourdes
- ❖ Le Comité d'aide aux femmes sourdes de Québec
- ❖ Collectif Femmes et Handicap (premier organisme de femmes handicapées au Québec et probablement en Amérique du Nord)

Manifeste de la troisième Conférence européenne

Les femmes handicapées victimes de violence : Que faire ?

Falerna, Calabre, 16 – 17 novembre 2001
OMPH Italie, IES Espagne, bifos Allemagne, OMPH Europe

Nous, un groupe de plus de 70 femmes ayant des déficiences diverses et provenant de 16 pays européens et d'un pays africain, nous sommes réunies à Falerna en Calabre pour échanger nos expériences sur la violence et la discrimination.

Nous déclarons que les conditions de violence et de discrimination sont les mêmes dans tous les pays d'Europe. Compte tenu de structures similaires, les femmes handicapées sont soumises à des violations massives des droits de la personne sans égard à leur âge, leur origine ethnique, leur orientation sexuelle, leur classe, leur religion ou tout autre statut.

Nous n'acceptons plus d'être l'objet de violence et de discrimination et nous insistons pour que nos droits soient respectés et protégés. Nous demandons à tous les gouvernements de prendre les mesures nécessaires pour éviter les guerres et les émeutes. Les personnes handicapées, et plus particulièrement les femmes handicapées, souffrent encore plus des effets de la guerre.

NOUS RÉCLAMONS :

- ❖ Que tous les pays réaffirment leur engagement envers les Règles universelles des Nations Unies pour l'égalisation des chances des personnes handicapées et qu'ils amendent ces règles en fonction des besoins spéciaux des filles et des femmes handicapées.
- ❖ Une législation complète contre la discrimination en ce qui a trait aux besoins spéciaux des filles et des femmes handicapées. ➤

- ❖ Des programmes, des actions et des initiatives qui ont un impact sur les filles et les femmes handicapées, qui intègrent les droits des femmes et des filles handicapées ainsi qu'un appui financier à ces programmes.
- ❖ Que tous les documents officiels, comme par exemple les documents des Nations Unies concernant les femmes, intègrent les enjeux spéciaux des femmes handicapées et appellent à l'action.

LA VIOLENCE

Nous réclamons :

- ❖ L'amélioration des conditions de vie des filles et des femmes handicapées :
en éducation – formation professionnelle et vie professionnelle ;
dans les activités professionnelles ;
dans les activités d'autosuffisance par l'accès facile à des subventions et à des prêts ;
en termes d'indépendance économique, que ce soit par l'emploi ou par le paiement de pensions de base par l'État.
- ❖ De la recherche et des statistiques basées sur le genre qui permettent d'identifier les actions à mener.
- ❖ L'analyse d'histoires de cas de femmes handicapées en vue de développer des stratégies pour changer leurs conditions de vie.
- ❖ La représentation des intérêts des femmes handicapées au sein des institutions.
- ❖ L'accessibilité de tous les centres pour femmes, comme par exemple les refuges pour femmes, les centres de counseling contre la violence sexuelle, les projets à l'intention des femmes.
- ❖ L'accessibilité aux services de counseling et à l'information sur les droits et les possibilités.
- ❖ L'éducation des femmes handicapées au sujet de leur corps et de leur sexualité.
- ❖ Des campagnes de conscientisation sur toutes les formes de violence auxquelles sont soumises les femmes handicapées.
- ❖ Une attention spéciale envers les femmes handicapées qui éprouvent des problèmes de communication et donc des problèmes à se faire entendre.
- ❖ Le financement de la prévention – des programmes contre la violence sexuelle.
- ❖ Le financement de cours d'autodéfense et d'affirmation de soi.

- ❖ La formation de femmes handicapées en tant que formatrices en autodéfense.
- ❖ La cueillette d'histoires de cas de violence contre des filles et des femmes handicapées, leur publication et le recours à la justice.
- ❖ Des mesures légales efficaces pour punir la violence sexuelle faite aux filles et aux femmes handicapées.

LA BIOÉTHIQUE

Nous réclamons :

- ❖ Qu'on tienne compte de notre opinion au sujet de la bioéthique – diagnostique prénatal et sélection prénatale, stérilisation et génétique – et que des femmes handicapées fassent partie de tous les conseils se préoccupant de bioéthique.
- ❖ Des services de counseling qui informent les parents et leur fournissent l'occasion de réfléchir à ce qu'est véritablement l'expérience de la déficience et de la mettre en perspective. Le counseling doit être fait par une équipe composée de professionnels de la santé et de personnes ayant diverses déficiences.
- ❖ Qu'on abolisse toutes les lois discriminatoires, plus particulièrement les lois sur l'avortement et la stérilisation sélectifs.

L'ASSISTANCE PERSONNELLE

Nous réclamons :

- ❖ Que soit offerte l'assistance personnelle dans toutes les sphères d'activités (à la maison, à l'école, au travail et dans les loisirs).
- ❖ Que les femmes handicapées qui reçoivent de l'assistance personnelle puissent choisir de vivre seules ou avec la famille.
- ❖ Que les services d'assistance personnelle soient disponibles aux femmes ayant diverses déficiences. Le paiement de ces services doit être garanti par tous les pays européens.
- ❖ La formation d'assistants personnels et la reconnaissance de cette profession de façon à motiver les assistants et à renforcer leurs droits.

LE COUNSELING DES PAIRS

Nous réclamons :

- ❖ Que l'OMPH Europe lutte pour la reconnaissance officielle de la profession de Conseiller pair et des méthodes du counseling des pairs à travers l'Europe. ➤

- ❖ Qu'il y ait plus d'occasions d'échange d'expériences entre les pays sur le counseling des pairs.
- ❖ Le financement des organismes de counseling des pairs.

LE RÉSEAUTAGE

Nous réclamons :

- ❖ Le financement des réseaux de femmes handicapées permettant le soutien d'initiatives et de projets ainsi que le financement d'un poste de coordonnatrice en Europe.
- ❖ Un site Web accessible (en particulier pour les femmes non-voyantes) offrant des liens avec l'information provenant de différents pays et avec les programmes de financement les plus importants.
- ❖ Le financement de séminaires sur l'habilitation ainsi que le financement de réunions transnationales et nationales.

Nous n'acceptons plus d'être perçues comme des citoyennes invisibles, ignorées des politiques sur les femmes et sur la déficience. Nous insistons sur le respect et la protection de nos droits. Nous demandons que soient reconnus les enjeux spéciaux auxquels font face les filles et les femmes handicapées et que des actions soient entreprises en conséquence. ♦

Livres

« L'expression d'une réalité. La loi française est-elle bien adaptée face au problème résurgent de la stérilisation? »

La Revue de l'APAJH,

Décembre 1997 (vol. 56), p. 6-7.

Thierry NIEMAN et al. *Femmes handicapées en Europe: vers la fin de la double discrimination?* Le dossier. *La revue de l'APAJH,* Décembre 2000, (vol. 68), p 8-20, 22.

RÉPONSE INITIATIVES FEMMES HANDICAPÉES DE FRANCE, *La vie autonome de la femme handicapée,* 2000.

Delphine SIEGRIST. *Oser être femme. Handicaps et identité féminine.* Desclée de Brouwer, 2000. Charles

Savez-vous que... ?

Action des femmes handicapées Montréal vous invite à collaborer à *Savez-vous que... ?* Faites-nous connaître des nouvelles sur les femmes et le handicap.

Savez-vous que... ?

L'œstriol

Nouvelles informations sur une petite étude sur l'hormone de grossesse « œstriol » et ses bienfaits sur la forme cyclique de la SP durant la maternité. (cf. Page web du bulletin de SP Canada, novembre 2002, vol. 29, no 4)

Savez-vous que... ?

Les femmes handicapées à travers le monde se regroupent et nous suivent. Dernièrement, des femmes de Séoul, capitale de la Corée du Sud, se sont réunies et ont formé un organisme avec un manifeste qui déclare « nous ne sommes pas des personnes handicapées, nous sommes des FEMMES handicapées ».

Projet Adaptech



INFORMATIQUE ET TECHNOLOGIES ADAPTÉES

Maria Barile, Catherine Fichten, Jennison Asuncion, Nhu Mai Nguyen

Adaptech est formée d'une équipe de professionnels, d'étudiants et de consommateurs entreprenant des recherches sur l'utilisation de l'informatique et des technologies adaptatives par les étudiants handicapés des collèges et universités canadiens. Nous sommes situés au Collège Dawson, à Montréal, guidés par un comité consultatif engagé, dynamique, bilingue et pan canadien. Notre objectif principal est de fournir de l'information empirique aux individus, professionnels et organismes concernés afin d'assurer à tous l'accessibilité aux nouvelles technologies informatiques.

Depuis nos débuts en 1996, nous avons procédé à trois études majeures. Les conclusions de ces études ont démontré que les étudiants, peu importe leur sexe, âge, programme d'études ou type de handicap, utilisent et peuvent se servir des technologies informatiques afin de réussir leurs études. Le nombre et la nature des avantages qu'offrent les technologies informatiques montrent l'importance des ordinateurs dans le succès des élèves handicapés. Il est également intéressant de noter que le personnel responsable des services aux étudiants handicapés constate que l'utilisation des ordinateurs est non seulement bénéfique pour les élèves, mais aussi efficace pour le reste de l'institution scolaire. Environ la moitié des élèves provenant de nos échantillons ont deux ou plusieurs handicaps. Cela entraîne la nécessité d'adapter les postes de travail, ce qui peut répondre aux besoins des étudiants ayant des handicaps multiples. Dans ce contexte, il y a eu une forte tendance à « l'interutilisation » des technologies adaptatives, c'est-à-dire que des élèves présentant une certaine incapacité tirent parti des technologies ciblant une autre catégorie des handicaps.

Malgré qu'*Adaptech* s'adonne à des recherches basées sur l'observation, le fait d'avoir découvert des renseignements importants à partir de nos multiples études nous encourage à nous porter au-delà de la rédaction de rapports et d'articles. Nous tentons de mettre sur pied des projets qui peuvent intéresser les personnes ayant des incapacités.

Dans notre société moderne, tout le monde utilise l'informatique pour divers motifs. Malheureusement, l'équipement informatique n'est pas toujours adapté aux besoins des personnes handicapées, ni compatible avec les autres éléments déjà installés dans leur ordinateur. De plus, le matériel informatique et les logiciels sont souvent onéreux, rendant la situation difficile pour les personnes à faible revenu.

Gratuit et bon marché. C'est pour cette raison qu'*Adaptech* a lancé un projet : *Gratuit et bon marché*. Il permet aux personnes ayant des incapacités d'essayer les produits avant de les acheter. Nous recherchons aussi des produits qui sont facilement accessibles et peu coûteux. Certains de ces logiciels sont des versions d'essai qui ne durent qu'un temps limité ou avec des fonctions/caractéristiques minimales tandis que d'autres sont complètement fonctionnels.

Notre critère pour les prix se distingue par une limite maximale de 150\$. En visitant notre site Web « www.adaptech.org » dans la section des « Fichiers », vous pouvez juger si un ou plusieurs des produits présentés vous sont utiles. Également, il y a une possibilité de les télécharger et de les mettre à l'épreuve. Nous ne prétendons pas que ces logiciels remplacent les matériels et logiciels de pointe présentement sur le marché, nous les offrons plutôt comme une solution à court terme ou pour tester différentes technologies adaptatives. Nous croyons vivement qu'il s'agit d'un bon endroit pour commencer.

Nous vous invitons à visiter notre site Web pour en apprendre plus sur le *Projet Adaptech*, nos études, conclusions et pour découvrir des produits *gratuits et bon marché*. Vous pouvez aussi nous envoyer des questions et/ou commentaires. Nous serons ravis de vous répondre. *Adaptech* lancera prochainement d'autres projets. Nous vous tiendrons au courant de nos progrès. ♦

Pour des informations supplémentaires, s'il vous plaît, contactez-nous : www.adaptech.org

Maria Barile : maria.barile@mail.mcgill.ca
(514) 931-8731 (3586)

Catherine Fichten : catherine.fichten@mcgill.ca (514)
931-8731 (1546)

Jennison Asuncion : asuncion@alcor.concordia.ca

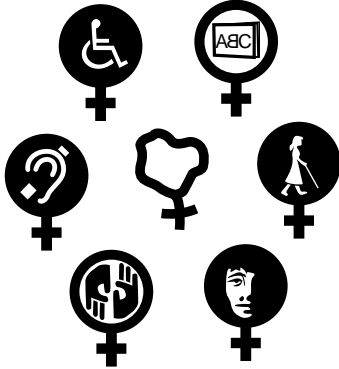
Traduction par Nhu Mai Nguyen
Projet Adaptech, Collège Dawson, Montréal, Automne, 2002

Action

des femmes handicapées de Montréal

7785, rue Louis-Hébert
Montréal (Québec) H2E 2Y1

www.afhm.org



Bonjour !

Il est temps de renouveler votre adhésion à *Action des femmes handicapées de Montréal*. Ceci assurera la survie de notre organisme, un organisme qui défend nos droits et fait en sorte que les femmes handicapées de Montréal aient un lieu bien à elles pour échanger sur les sujets qui les concernent. Vous pourrez aussi continuer à recevoir le bulletin, de l'information et être invitée à nos activités.

Pour renouveler votre adhésion ou pour devenir membre, remplissez le formulaire ci-dessous,

joignez

3\$ si vous êtes une femme handicapée,

5\$ si vous êtes une femme non-handicapée,

10\$ si vous êtes un organisme de femmes,

un comité de femmes handicapées ou

un organisme à but non-lucratif

et retournez-le à :

AFHM, 7785, rue Louis-Hébert,

Montréal (Québec) H2E 2Y1

Formulaire d'adhésion

renouvellement nouvelle adhésion

femme handicapée

femme non-handicapée

organisme

Organisme offrant des services dans quel domaine?

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Tél. : _____ Fax : _____

Signature : _____ Date : _____